

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ASS.FEDERATION ARTISANS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 53 BLD DE STRASBOURG		75010 PARIS	
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *	
Numéro SIRET * 3 2 6 9 0 1 4 3 6 0 0 0 8 8			
		Exercice N, clos le : 31122008	
		N - 1 31122007	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB		
Frais de développement *	CX		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 085	47
Fonds commercial (1)	AH		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
Terrains	AN		
Constructions	AP		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
Autres immobilisations corporelles	AT	33 163	7 296
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU	586 999	586 999
Créances rattachées à des participations	BB	29 200	29 200
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF	8 737	12 012
Autres immobilisations financières *	BH	15 155	14 195
TOTAL (II)	BJ	682 339	620 549
Matières premières, approvisionnements	BL		
En cours de production de biens	BN		
En cours de production de services	BP		
Produits intermédiaires et finis	BR	7 677	46 175
Marchandises	BT		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	438 044	435 907
Autres créances (3)	BZ	283 440	232 706
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	205	15 793
Disponibilités	CF	54 081	77 896
Charges constatées d'avance (3)*	CH	41 884	16 599
TOTAL (III)	CJ	825 331	825 076
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 507 670	1 445 625
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
		4 375	84 699
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		ASS.FEDERATION ARTISANS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	68 706	66 380	
	Report à nouveau	DH	216 898	140 076	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(115 769)	79 148	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	169 835	285 604	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 099	1 099	
	Provisions pour charges	DQ	192 208	240 343	
	TOTAL (III)	DR	193 307	241 442	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	69 795	83 495	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	500 857	476 538	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	109 553	57 597	
	Dettes fiscales et sociales	DY	287 873	298 449	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 250	2 500	
TOTAL (IV)	EC	969 328	918 579		
Ecarts de conversion passif *	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 332 470	1 445 625		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	472 632	457 901		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	18 128	11 828		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FEDERATION ARTISANS DU MONDE

ANNEXES AU BILAN CLOS LE 31.12.2008

BILAN ACTIF

CLIENTS FACTURES A ETABLIR

Contrib.C.A.et cotisations	299 039	
Ventes de produits	1 874	
Ventes de formations	-224	
Complément redevances SM	6 850	
		<u>307 539</u>

CLIENTS DOUTEUX

clients 2006/ 2007/2008 provision	23 042	
		<u>23 042</u>

ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PRODUITS A RECEVOIR

Subventions à recevoir	220 132	
Rbt formations à recevoir	9 471	
		<u>229 603</u>

CHARGES CONSTATEES D AVANCE

Subventions accordées RA	29 642	
Assurances	764	
EDF	22	
Frais de télécommunication	644	
Loyer et charges 2009	5 476	
Abonnement revue	171	
Impression Maugein	493	
Cotisations CNEA	140	
Frais de déplacement	2 906	
Néopost	600	
Frais d'inscription FSM	500	
Célia copies	526	
		<u>41 884</u>

Raphaël BAROUCH

Expert-Comptable inscrit

Commissaire aux comptes

FEDERATION ARTISANS DU MONDE

F.A.D.M.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- ⇒ Le contrôle des comptes annuels de la FEDERATION ARTISANS DU MONDE – F.A.D.M., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ⇒ La justification de nos appréciations,
- ⇒ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

102 bis, chaussée Jules César 95600 Eaubonne - Tél. : 01 34 16 09 46 - Fax : 01 39 59 13 62

E.mail : raphael.barouch@wanadoo.fr

Membre d'une association agréée - le règlement des honoraires par chèque est accepté

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Incertitudes multiples conduisant au refus de certifier

- **Immobilisations financières – Titres de participation « SOLIDAR MONDE »**

- Valeur brut de la participation	585 459 €
- Provision constituée au 31/12/2008	118 000 €

Votre Association détient 51 % du capital social de la société « SOLIDAR MONDE » qui a été placée en procédure de sauvegarde par décision du Tribunal de Commerce de Créteil, en date du 14 mai 2009, et ce, afin de poursuivre les discussions engagées avec des partenaires financiers capables de recapitaliser, pour un montant minimum de 600 000 €, les fonds propres de votre filiale.

A la date de notre rapport, les fonds recensés, bien que les négociations soient toujours en cours, sont insuffisants pour assurer la pérennité financière de la société « SOLIDAR MONDE ».

Dans ce contexte, nous estimons que les postes d'actifs suivants devraient être dépréciés intégralement :

• Titre de participation (complément de provision à constituer)	467 459 €
• Créances rattachées à participation (provision à constituer)	29 200 €
• Créances clients (provision à constituer)	61 657 €

Il devrait également être constitué, au passif du bilan, une provision pour risques et charges afin de prendre en compte les engagements et cautions donnés par votre Association au profit de la société « SOLIDAR MONDE ».

- Caution du prêt de la NEF à hauteur de 60 000 €
- Caution OXFAM (commande d'huile d'olives) à hauteur de 62 100 €.

- **Emprunts et dettes financières**

Auprès d'un organisme financier	51 667 €
Auprès d'Associations locales et de particuliers	500 857 €

L'intégralité des dettes financières contractées par l'Association doivent être remboursées dans un délai maximum de cinq ans.

Le remboursement de ces emprunts devant être couvert par les excédents financiers dégagés par l'Association durant la même période.

Les budgets prévisionnels d'exploitation pour les périodes 2009 à 2011 ne dégagent pas des résultats suffisants pour assurer le remboursement des dettes financières.

Dans ce contexte et à la date de ce rapport, les Associations locales et les particuliers ne s'étant pas prononcés sur les différentes mesures qui pourraient être envisagées pour assurer une parfaite adéquation entre les montants des remboursements des dettes financières et la capacité d'autofinancement de l'Association, nous estimons que la pérennité financière de l'Association risque d'être compromise à brève échéance.

- **Produits d'exploitation**
Redevance de marque « AdM » (budget 2009) 200 000 €

Les ressources financières de l'Association pour l'année 2009 et hors reprise sur fonds dédiés et produits divers s'élèvent à 1 227 000 €.

Ce montant inclus 200 000 € de redevances de marque « AdM » versées par la société « SOLIDAR MONDE », soit 16 % des ressources globales.

Les ressources prévisionnelles des années 2010 et 2011 prévoient un montant équivalent de redevances de marque « AdM ».

La situation financière actuelle de la société « SOLIDAR MONDE » et le risque d'insolvabilité globale, non négligeable, qui pèse sur cette structure, nous laisse à penser que les redevances de marque incluses dans les ressources financières de l'Association pour les périodes 2009 à 2011 peuvent devenir, pour tout ou partie, aléatoires et entraîner de fait des résultats déficitaires importants pour l'Association, compromettant gravement sa pérennité financière.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

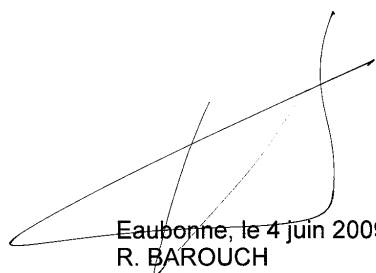
II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justification complémentaire à la description motivée de notre refus de certifier, exprimé dans la première partie de notre rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.



Eaubonne, le 4 juin 2009
R. BAROUCH